

Image not found or type unknown



Pacs et notaire obligatoire ?

Par **Moujick**, le **02/09/2014 à 19:51**

Bonjour, rn faut-il passer devant un notaire pour se pacser ? rn Quelles sont les modalités en fait ? rn Merci à l'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **02/09/2014 à 20:02**

Bonjour, rn Pas nécessairement, la convention de pacs peut être rédigée par les futurs partenaires eux-mêmes. rn rn Voir : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F21539.xhtml>

Par **Moujick**, le **02/09/2014 à 21:07**

Merci beaucoup pour votre réponse.